



Avenue Charles ATANGANA, derrière le Mess des Officiers - Olézoa
LOI N° 90-59 DU 19.12.90 NIU: M129012787184K
BP 13488 - Tél. 237 652 70 91 22/237 655 72 36 98/ 237 222 22 03 85
www.barreaucameroun.org - e-mail : oabc@barreaucameroun.org

Le Bâtonnier de l'Ordre
The Bar President

**DECLARATION DU BARREAU DU CAMEROUN
SUITE A L'ATTAQUE PERPETREE A L'ECOLE MOTHER FRANCISCA
INTERNATIONAL BILINGUAL ACADEMY (MOFRIBA) DE KUMBA**

Le 24 octobre 2020, l'école privée Mother Francisca International Bilingual Academy (MOFRIBA), située dans l'arrondissement de KUMBA II, a été le théâtre d'une cruauté, d'une barbarie et d'une inhumanité intolérable.

Selon les premières informations, un groupe d'hommes armés, a fait irruption dans ladite école et ouvert le feu sur des enfants, qui n'avaient commis pour seul crime que d'exercer leur droit de s'instruire.

Le bilan, toujours provisoire de l'attaque, fait état de 7 enfants décédés et 12 blessés en soins intensifs.

Dans son préambule, la Convention des Nations Unies Relative aux Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989 affirme : « l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux ».

A ce titre, chaque enfant a le droit d'aller à l'école, d'être protégé de la violence, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation, le droit de ne pas faire la guerre, ni la subir.

Fort du rappel des principes universels susvisés, le Barreau du Cameroun condamne avec force la mutilation et l'assassinat de sang froid de jeunes enfants innocents au sein de leur école samedi le 24 octobre 2020 à Kumba dans la Région du Sud-Ouest.

Aucun combat, aucune cause, aucun argument ne peut justifier cet acte à la fois odieux, barbare, criminel et lâche.

Dans l'attente des résultats de l'enquête qui permettra d'établir les responsabilités et de traduire devant les autorités judiciaires les auteurs de ces actes ignobles afin qu'ils soient jugés conformément aux lois de la République, le Barreau du Cameroun invite les pouvoirs publics, à assurer de façon particulière, la sécurité autour des établissements scolaires, universitaires ainsi qu'autour des aires de jeux et de plaisance pour nos enfants, qui ne devraient plus subir la violence inacceptable d'individus aux desseins inavoués.

Le Barreau du Cameroun adresse ses sincères condoléances et son réconfort aux familles si durement éprouvées et appelle les Camerounais dans leur ensemble à garder en esprit l'exhortation de la Déclaration des Droits de l'Enfant du 20 novembre 1959 qui énonce que « l'humanité se doit de donner à l'enfant le meilleur d'elle-même »

En signe de solidarité, le Bâtonnier de l'Ordre invite l'ensemble des avocats à faire observer, le mardi 27 octobre 2020, à l'orée de chacune des audiences, une minute de silence pour le repos paisible et le prompt rétablissement, de ces innocentes victimes.

Fait à Yaoundé le 25 octobre 2020

Le Bâtonnier de l'Ordre
Le Bâtonnier

Me CLAIRe ATANGANA BIKOUNA